

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4 mars 2015

Le quatre mars deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 29 février 2015

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise GUILLERME Sandra.

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) : MATT Alexandre

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

2015-14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2014 de la commune de Cras dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. .

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2014 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par Madame le Receveur Municipal.

2015-15 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CCAS

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et vote à l'unanimité.

Résultat de clôture : 3285.87 €

2015-16: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - CCAS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 pouvant se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 3925 €00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers adopte le budget primitif 2015

2015-17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2014 de la commune de Cras dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. .

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2014 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par Madame le Receveur Municipal.

2015-18 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et vote à l'unanimité.

Résultat de clôture : 88 000.72 €

2015-19 : LUTTE ANTI-GRÊLE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la création par les agriculteurs de la commune et des environs d'une association de lutte anti-grêle à l'aide de fusées. Tous les agriculteurs sont invité à adhérer à cette association et il est demandé une contribution aux communes de 0.50€ par habitant. La commune de Cras a délibéré le 10 novembre 2011 favorablement. Le conseil municipal, considérant que cette protection est bénéfique à l'ensemble du territoire de la commune (habitations, matériels, ect..), à l'unanimité :

Décide de verser une participation à l'association de lutte anti grêle au titre de 2015 sur la base de 0.50€ par habitant ; charge le Maire des formalités à venir ; dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2015.

2015-21 : SUBVENTION AU PROFIT DE L'AMICALE.COM

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Amicale.com demande, chaque année, une participation aux frais d'adhésion au CNAS pour les prestations sociales versées aux agents communaux et également une participation pour l'arbre de Noël.

Pour 2015, les frais s'élèvent à :

- 415.57 € au titre de l'adhésion au CNAS (60 % versés par la commune)

- 30 € par agent communal pour l'arbre de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser les participations comme chaque année et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4 mars 2015

2015-22 : RENOUELEMENT ADHESION A.M.I

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les services rendus par l'Association des Maires de l'Isère. L'abonnement à cette association arrivant à échéance Madame le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au titre de 2015.

- cotisation départementale communales 185.50€ - cotisation nationale : 51.62€ - l'abonnement à la revue Maires de France : 38.50€ soit un total de 275.62€. Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition du Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Organisation du bureau de vote : élections départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA